

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°17417 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 35 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ENSO en vue d'exploiter une installation de regroupement, tri et broyage de déchets non dangereux située 1451 chemin de la Roseyre à Contes

du vendredi 24 mai 2024 à 8h30 au jeudi 27 juin 2024 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

- sur support papier, à la mairie de Contes (rue du 8 mai 1945 - 06390 Contes) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Contes
- sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Des informations complémentaires sur ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet :
M. Jérôme KESTER ; jerome.kester@enso-valo.com ; ENSO - 1 rue Marchetti - 13002 Marseille

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

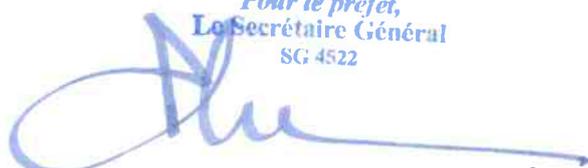
- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Contes
- par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Contes (rue du 8 mai 1945 - 06390 Contes) ; ces courriers seront annexés au registre d'enquête ouvert à la mairie
- par courrier électronique à l'adresse ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr ; ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

M. Paul-Denis SOLAL, directeur de PME en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Contes, les :

- vendredi 24 mai 2024 de 8h30 à 12h00
- lundi 3 juin 2024 de 14h00 à 17h00
- mardi 11 juin 2024 de 8h30 à 12h00
- jeudi 27 juin 2024 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de Contes, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement) ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4522

Philippe LOOS